

Intervention France OEWG Munitions conventionnelles

débat thématique, 26 mai 2022, New York

Coopération et assistance internationale

par SE M. l'Ambassadeur Jean-Claude BRUNET

Monsieur le Président,

Nous nous réjouissons de vous voir présider le groupe de travail et je renouvelle le plein soutien de ma délégation pour le succès de nos travaux.

Ma délégation souhaiterait apporter au point 5d de notre ordre du jour quelques observations sur certains points qui nous semblent utiles à souligner, pour guider nos travaux sur la coopération et l'assistance internationale :

- =Premièrement=, nous pensons que nos travaux devraient se fonder à la fois sur les pistes explorées par le GEG et les expériences et attentes de tous les Etats.

Nous devrions établir des principes véritablement communs pour tous les États dans toutes les régions et donner aussi, en quelque sorte, un mode d'emploi, une "boîte à outils" (couvrant les aspects sûreté et sécurité), pour aider les Etats à les mettre en oeuvre.

Cette seconde partie de notre travail sera au moins aussi importante que la première, consacrée à la rédaction précise des principes politiques. Elle devra en particulier s'attacher, sur la base de l'expérience des Etats, à identifier une typologie des mesures à prendre, de législations, directives, en matière d'organisation, de suivi, de formation et de valorisation des responsabilités des agents en charge de la gestion des stocks de munitions.

Une politique nationale devrait ainsi s'accompagner de directives et d'instructions au niveau central mais aussi local, dans les unités de terrain, et aussi de moyens financiers et en personnel raisonnables et adéquats.

En effet, je voudrais souligner que la dimension nouvelle de sécurité, qui va s'ajouter aux normes IATG, exige une attention renforcée sur les moyens de prévenir le vol de munitions, en période de paix mais encore plus en région instable ou de conflits, et de manière générale, sur les moyens de renforcer la protection physique et la gestion sûre des stocks par les forces armées =et= de sécurité intérieure.

- =Deuxièmement=, ma délégation voudrait souligner l'utilité de mieux coordonner les coopérations et l'assistance internationale, en bénéficiant de l'expertise des experts des forces armées et de sécurité intérieure des pays donateurs, promouvant un échange des bonnes pratiques plus approfondi entre les praticiens, afin de développer la "boîte à outils" que j'évoquais au début de mon intervention.

La France apporte, avec d'autres pays, une assistance technique et financière sous plusieurs formes et souhaiterait souligner l'opportunité de se doter des mécanismes appropriés et complémentaires de coordination, pour favoriser les synergies, éviter les doublons, promouvoir les levées de fonds et le suivi.

La France apporte une assistance technique par exemple en Afrique de l'Ouest dans le cadre du Centre de Perfectionnement aux actions post conflictuelles de déminage et de dépollution CPADD, à Ouidah au Bénin, qui a déjà formé plusieurs centaines d'experts y compris sur la sécurité physique et la gestion des stocks des munitions, et cela à la fois dans un contexte de paix ou en zone de conflits.

Nous appuyons aussi des mécanismes régionaux en place qui couvrent le sujet des munitions, comme la feuille de route ALPC Balkans occidentaux, les programmes de l'OSCE.

Nous avons dernièrement aussi financé la recherche, avec le programme de Small arms survey sur les Engins Explosifs Improvisés et un programme régional du DCAF en Afrique de l'ouest pour bien inscrire le renforcement des capacités de contrôle et de gestion des munitions dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité et donc favoriser la traduction et règlementaire nécessaire pour inscrire ces mesures nationales dans la durée.

Enfin, notre coopération bilatérale a répondu à des demandes précises d'Etats notamment en Afrique de l'ouest (Guinée, Guinée Equatoriale, Gabon), pour des actions de prévention et de destruction de stocks de munitions.

La diversité des types d'assistance internationale montre ainsi l'importance d'organiser des mécanismes appropriés de coordination.

- =Troisièmement=, en effet, comme je l'ai évoqué au débat général, nous souhaitons souligner l'intérêt pour cette coordination du niveau régional, pour non seulement favoriser cette coordination, mais aussi la levée de fonds et le suivi, et cela par trois facteurs :

a) une démarche collective régionale permet un échange des bonnes pratiques, une coordination de l'assistance, mais aussi une coopération régionale transfrontalière opérationnelle pour lutter contre les trafics;

b) cette double approche est une garantie supplémentaire pour obtenir le soutien des décideurs politiques de la région et des donateurs, les décideurs politiques de la région pourront se donner

des objectifs nationaux dans ce cadre et engager leurs responsables dans un suivi dans la durée;

c) Enfin, je voudrais souligner aussi que les acteurs internationaux de la coopération, les organisations spécialisées, sont parties prenantes des mécanismes régionaux. Un échange d'expérience entre les mécanismes régionaux peut bénéficier aussi au niveau global pour perfectionner la coopération et l'assistance au bénéfice des pays qui auraient besoin d'appui mais qui ne seraient pas engagés dans un mécanisme régional.

En conclusion, je souhaiterais réaffirmer notre disponibilité à travailler par exemple à des modalités renforcées pour favoriser les synergies entre actions de coopération, comme par exemple le développement des 'pool' ou de listes de réserve d'experts militaires ou policiers, gendarmes pouvant apporter ponctuellement leur appui et savoir-faire. La France est prête à mobiliser dans ce cadre ses experts, notamment de nos forces armées, qui pourraient favoriser l'échange des bonnes pratiques concrètes et pratiques, afin d'appuyer les programmes de renforcement des capacités des Etats et les futures bases de données regroupant ces bonnes pratiques.

Je vous remercie./.